



Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau

En 2013, près d'un jeune adulte de 18 à 29 ans sur deux (46 %) habite chez ses parents tout ou partie de l'année. L'autonomie résidentielle peut s'acquérir de façon progressive : 15 % des 18-24 ans qui habitent chez leurs parents résident aussi en partie ailleurs. Elle est souvent associée à une aide financière régulière des parents, surtout pour les plus jeunes.

Après une diminution amorcée au milieu des années 1990, le taux de cohabitation avec les parents a de nouveau augmenté depuis le début des années 2000, poussé par la hausse du chômage et de la population étudiante. Pour les plus jeunes, habiter avec ses parents concerne surtout les étudiants, tandis que les 25-29 ans sont majoritairement actifs. Parmi les actifs de 25-29 ans, ceux qui cohabitent sont moins bien insérés dans l'emploi : moins souvent cadres ou professions intermédiaires, ils occupent plus fréquemment des emplois à durée limitée et sont plus souvent au chômage.

Plus de huit adultes sur dix résidant chez leurs parents n'ont jamais vécu ailleurs.

En revanche, parmi les 25-29 ans, un jeune sur cinq est parti puis revenu, et un sur quatre après 30 ans. Le souhait de partir est plus fort pour ceux qui sont revenus habiter chez leurs parents.

Erwan Pouliquen, division Logement, Insee

En 2013, d'après l'enquête Logement (*sources*), un peu moins d'un jeune adulte sur deux (46,1 %) âgé de 18 à 29 ans vit habituellement chez ses parents, c'est-à-dire durant au moins un mois de l'année (*définitions*). Certains habitent ainsi en partie chez leurs parents et en partie ailleurs (*bibliographie*) comme, par exemple, dans un foyer d'étudiants ou dans un logement indépendant. Ils sont toutefois minoritaires, puisque 85,5 % des 18-24 ans et 92,8 % des 25-29 ans qui habitent chez leurs parents y vivent toute l'année ou presque. La part des jeunes adultes vivant chez leurs parents décroît de façon continue avec l'âge, à mesure de leur insertion sur le marché du travail. Si deux jeunes adultes sur trois (*figure 1*) cohabitent entre 18 et 24 ans, un sur cinq est dans ce cas entre 25 et 29 ans. Dans les DOM (hors Mayotte), le taux de cohabitation (*définitions*) est plus élevé (63,3 %) qu'en métropole. Dans ces départements, habiter chez ses parents est plus fréquent quel que soit l'âge des enfants

(77,3 % des 18 à 24 ans et 39,7 % des 25 à 29 ans), en partie du fait de taux d'emploi plus faibles. Des raisons culturelles et sociales peuvent également l'expliquer. Ainsi, en Guyane, les cohabitations entre parents et enfants sont fréquemment plus durables et dépourvues de ruptures significatives au cours de la vie (*bibliographie*).

Un départ progressif et une aide des parents, notamment pour les étudiants

L'autonomie résidentielle des jeunes adultes peut s'acquérir de façon progressive. Ainsi, près de 15 % des 18-24 ans qui habitent chez leurs parents n'y résident pas la totalité de l'année (*figure 2*), mais plutôt

1 Part de personnes de 18 à 29 ans qui habitent chez leurs parents selon leur occupation principale

	1973			2013		
	Ensemble	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 29 ans	Ensemble	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 29 ans
Ensemble	41,1	58,9	13,8	46,1	65,1	20,5
Étudiant	80,5	83,3	36,5	69,2	71,0	44,6
Actif occupé	38,3	56,3	14,9	28,8	48,4	15,2
Chômeur	66,0	72,1	44,6	58,5	76,1	35,1
Autre (inactif, au foyer, handicapé)	27,7	44,4	8,0	40,4	60,6	18,6

Note : les données relatives à 1973 ont été rétroprojetées (*définitions*).

Lecture : entre 18 et 24 ans, 65,1 % des personnes habitent chez leurs parents, et 71,0 % pour les étudiants de cette tranche d'âge.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 29 ans vivant en logement ordinaire (*définitions*).

Source : Insee, enquêtes Logement 1973 et 2013.

durant les week-ends ou les vacances. Symétriquement, entre 18-24 ans, 5,2 % des jeunes adultes qui disposent d'un logement indépendant ne l'occupent pas toute l'année. À partir de 25 ans, la multi-résidence est plus rare pour ceux qui ont un logement indépendant ; elle reste relativement fréquente pour ceux qui vivent chez leurs parents, notamment quand ils sont étudiants.

L'autonomie résidentielle n'est pas synonyme d'indépendance financière. Le plus souvent, les jeunes adultes qui ont quitté le domicile parental reçoivent une aide financière de leurs parents. Il peut s'agir d'une aide financière directe et régulière, d'une pension

alimentaire ou du paiement du loyer. Le soutien financier des parents diminue vite avec l'âge : 68,6 % des 18-19 ans vivant en logement indépendant reçoivent une aide régulière, contre 9,7 % des 24-25 ans et 3,4 % des 28-29 ans (figure 3). Parmi les plus jeunes, ce sont surtout les étudiants qui bénéficient de cette aide (bibliographie). Chez les 25-29 ans, ce sont surtout les chômeurs.

Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau

Depuis le début des années 2000, la proportion de jeunes adultes de 18 à 29 ans qui habitent

chez leurs parents a augmenté (+ 1,4 point depuis 2001; figure 4). Cette hausse résulte principalement d'un effet de structure lié à l'accroissement de la part des chômeurs (+ 3,7 points, notamment après la crise de 2008) et des étudiants (+ 3,1 points) chez les jeunes adultes. Les taux de cohabitation demeurent nettement plus élevés pour les jeunes dans ces situations (58,5 % pour les chômeurs et 69,2 % pour les étudiants).

Précédemment, entre 1984 et 1996, le taux de cohabitation des jeunes adultes de 18 à 29 ans a progressé, essentiellement du fait de l'augmentation du nombre d'étudiants, à la suite de la seconde explosion scolaire et de l'accès massif de cette génération à l'enseignement supérieur. Au cours de cette période, la hausse de la cohabitation a cependant été freinée, à partir du début des années 1990, par l'extension des aides personnelles au logement qui ont facilité la décohabitation des étudiants (bibliographie). Les plus âgés ont subi les conséquences de la crise de 1992-1993 sur le marché du travail et la proportion de chômeurs parmi les 25-29 ans a augmenté. Entre 1996 et 2001, avec la reprise économique, le chômage a diminué. De ce fait, durant cette période, la proportion de jeunes adultes vivant chez leurs parents a reculé. Ce recul a été renforcé par la fin du service militaire décidée en 1996 : la très grande majorité des militaires du contingent vivaient une partie du temps chez leurs parents.

2 Fréquence d'occupation du logement des personnes de 18 à 29 ans

	Toute l'année ou presque	Plutôt les week-ends ou les vacances	Autre*	Ensemble
en %				
Vivant en logement indépendant				
Entre 18 et 24 ans	94,8	0,4	4,8	100,0
Entre 25 et 29 ans	99,2	0,2	0,5	100,0
Habitant chez leurs parents				
Entre 18 et 24 ans	85,5	11,9	2,6	100,0
Entre 25 et 29 ans	92,8	4,5	2,7	100,0

* Plutôt en semaine, quelques mois dans l'année ou plus rarement.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 29 ans en logement ordinaire (définitions).

Source : Insee, enquête Logement 2013.

3 Part de personnes de 18 à 29 ans aidées financièrement et habitant en logement indépendant

	Ensemble	Dont :		
		Aide financière régulière	Paiement du loyer	Pension alimentaire
18-19 ans	68,6	81,2	55,2	22,6
20-21 ans	40,1	68,0	47,6	24,1
22-23 ans	26,5	67,4	52,5	12,5
24-25 ans	9,7	72,9	34,6	22,7
26-27 ans	5,4	28,7	34,4	48,0
28-29 ans	3,4	25,8	5,6	74,2

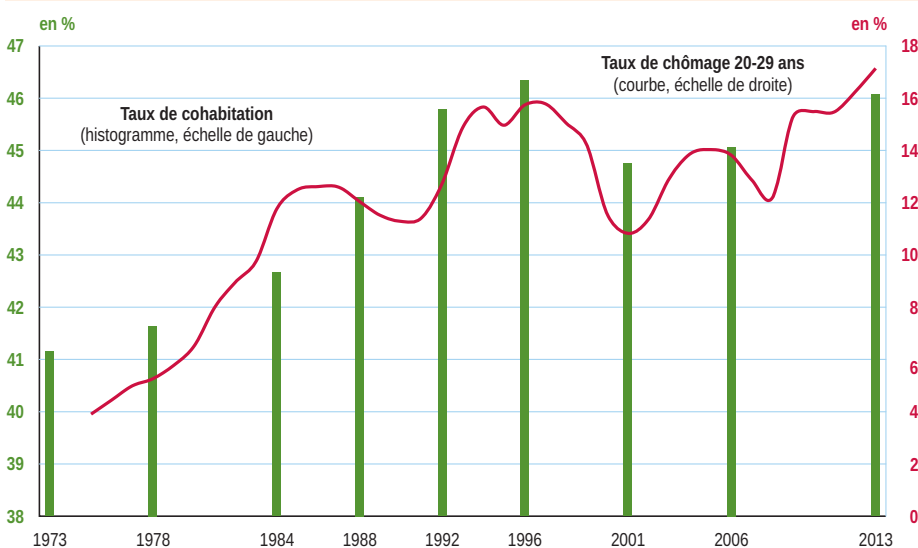
Note : plusieurs formes d'aides sont possibles.

Lecture : 68,6 % des 18-19 ans habitant en logement indépendant sont aidés par les parents, la famille ou des amis ; parmi eux, 81,2 % bénéficient d'une aide financière régulière, 55,2 % du paiement du loyer et 22,6 % d'une pension alimentaire.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 29 ans vivant dans un logement ordinaire indépendant (définitions).

Source : Insee, enquête Logement 2013.

4 Évolution depuis 1973 de la part de personnes de 18 à 29 ans qui habitent chez leurs parents



Note : les données antérieures à 2013 ont été réévaluées (définitions).

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 29 ans vivant en logement ordinaire (définitions).

Sources : Insee, enquêtes Logement et enquêtes Emploi.

Entre 18 et 24 ans, 58 % des cohabitants sont étudiants

Quitter le domicile familial constitue l'une des étapes de passage à l'âge adulte, au même titre que la fin des études, l'obtention d'un premier emploi et le début d'une vie en couple. L'ordre dans lequel interviennent ces épisodes dépend des trajectoires individuelles, mais il présente certaines régularités. En particulier, le départ de chez les parents vers un logement autonome semble être un préalable à une vie en couple. Seuls 1,5 % des 18-24 ans et 5,2 % des 25-29 ans vivent en couple chez les parents de l'un des deux membres. Ces proportions étaient un peu plus élevées il y a 40 ans, mais la part des jeunes adultes vivant en couple était alors plus importante (figure 5).

En 2013, les plus jeunes des cohabitants sont majoritairement étudiants (57,8 % des 18-24 ans ; figure 6), un cinquième d'entre eux a achevé ses études et occupe un emploi. En 1973, les cohabitants de 18-24 ans occupaient majoritairement un emploi (58,1 %) car les étudiants étaient presque trois fois moins nombreux qu'aujourd'hui. En 2013, le taux d'emploi des jeunes ayant décohabité est supérieur (de plus de 20 points) à celui des jeunes qui vivent toujours chez leurs parents. L'indépendance résidentielle intervient ainsi fréquemment au moment de l'accès à l'emploi. Poursuivre des études, notamment dans une autre commune

que celle des parents, donne également aux plus jeunes l'occasion d'une première expérience de décohabitation : 41,2 % des 18-24 ans qui vivent dans un logement indépendant sont étudiants.

Il y a 40 ans, la décohabitation intervenait rarement avant la fin des études, ou du service militaire pour les hommes. Par ailleurs, elle était encore très dépendante du genre (*bibliographie*) : liée à l'entrée sur le marché du travail pour les hommes et à l'inactivité pour une partie des femmes (34,6 % parmi les 18-24 ans et 43,6 % parmi les 25-29 ans en 1973), pour lesquelles la décohabitation coïncidait avec le mariage.

Cohabiter même après 25 ans

Habiter chez ses parents ne concerne pas uniquement les étudiants. En particulier, parmi les 25-29 ans, une personne sur deux qui vit chez ses parents occupe un emploi, et dans neuf cas sur dix en tant que salarié. Comparés aux adultes du même âge qui occupent un logement indépendant, ces cohabitants sont plus souvent ouvriers et moins fréquemment cadres ou professions intermédiaires. En outre, ils sont proportionnellement beaucoup moins nombreux (10 points de moins entre 25 et 29 ans) à occuper un emploi stable, en contrat à durée indéterminée ou en tant que fonctionnaire. Cela tient en partie au fait que chez les 25 à 29 ans, ceux qui habitent chez leurs parents sont plus jeunes que ceux qui ont décohabité. Ces cohabitants ont donc moins de chances, dans un processus progressif d'insertion sur le marché du travail, d'occuper un emploi stable. Mais c'est probablement aussi l'une des raisons pour lesquelles ils ne disposent pas d'un logement indépendant. La stabilité de l'emploi constitue souvent un gage précieux pour obtenir un logement. En outre, plus du quart des jeunes adultes de 25 à 29 ans qui vivent chez leurs parents sont au chômage. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une aide en nature, en profitant des conditions de logement et du niveau de vie des parents (*bibliographie*).

85 % des personnes habitant chez leurs parents ne sont jamais parties vivre ailleurs

Au-delà de 30 ans, à peine 2 % de personnes cohabitent encore avec leurs parents (*figure 7*). Ils sont alors plus souvent (12 %) les occupants en titre (*définitions*) du logement qu'avant 30 ans (moins de 5 %).

85 % des personnes qui logent chez leurs parents ne sont jamais parties vivre ailleurs. D'autres adultes résidant chez leurs parents sont revenus après avoir occupé un logement indépendant (un sur dix). Les cohabitants plus âgés sont proportionnellement plus nombreux dans ce cas (un sur cinq entre 25 et 29 ans, un sur quatre à partir de 30 ans). Les cas de retour chez les parents ne constituent

pas uniquement des situations transitoires, car pour près de 80 % des plus de 30 ans concernés, ce retour date d'au moins un an. À tous les âges, les raisons invoquées pour expliquer ce retour sont fréquemment associées à des accidents de la vie, comme la perte d'un emploi ou une rupture conjugale. D'autres raisons sont liées à l'âge, comme, par exemple, pour les plus âgés, la nécessité de revenir s'occuper d'un parent ou encore des problèmes de santé.

Le souhait de partir est plus fort pour ceux qui sont revenus habiter chez leurs parents

La cohabitation avec les parents reflète des situations assez variées. Quel que soit leur âge, neuf personnes sur dix qui ont toujours habité chez leurs parents n'envisagent pas de s'installer dans un logement indépendant au cours des 6 mois à venir. La plupart, notamment les plus jeunes, ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour cela, même

5 Part de personnes de 18 à 29 ans vivant en couple en 1973, 1984 et 2013

	1973	1984	2013
en %			
Entre 18 et 24 ans			
Vivant en logement indépendant	81,2	75,2	46,6
Habitant chez les parents	2,2	2,0	1,5
Entre 25 et 29 ans			
Vivant en logement indépendant	89,6	84,7	71,3
Habitant chez les parents	10,9	6,6	5,2

Note : en 2013, il s'agit de la proportion de personnes vivant en couple dans le même logement ; en 1984, il s'agit de la proportion de personnes mariées ou vivant en couple, sans qu'on sache si le conjoint vit dans le logement ; en 1973, il s'agit de la proportion de personnes mariées.

Lecture : en 2013, parmi les personnes de 18 à 24 ans, 46,6 % de ceux qui vivent en logement indépendant vivent en couple et 1,5 % de ceux qui habitent chez leurs parents.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 29 ans vivant en logement ordinaire (*définitions*).

Source : Insee, enquêtes Logement 1984 et 2013.

6 Occupation principale des personnes de 18 à 29 ans selon qu'elles habitent ou non chez leurs parents

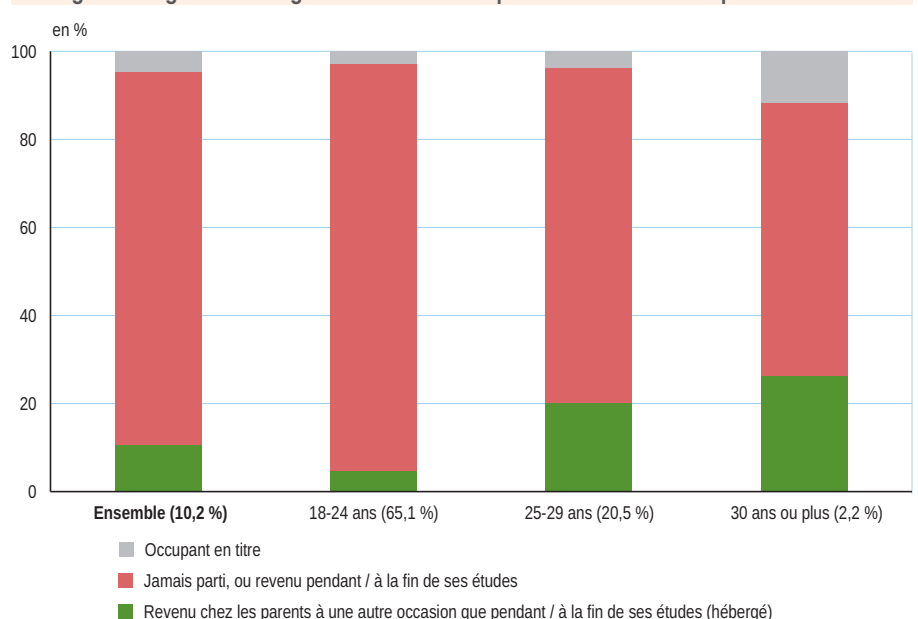
	Occupe un emploi	Étudiant	Chômeur	Autre*	Ensemble
en %					
Entre 18 et 24 ans					
Vivant en logement indépendant	41,3	41,2	9,9	7,6	100,0
Habitant chez les parents	19,6	57,8	16,3	6,3	100,0
Entre 25 et 29 ans					
Vivant en logement indépendant	75,7	3,7	13,5	7,1	100,0
Habitant chez les parents	52,6	12,7	28,6	6,2	100,0

*. Apprenti en stage ou rémunéré, au foyer, inactif pour cause d'invalidité ou autre situation.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 29 ans vivant en logement ordinaire (*définitions*).

Source : Insee, enquête Logement 2013.

7 Degré d'intégration au logement des adultes qui habitent chez leurs parents



Note : entre parenthèses figure la proportion de personnes au sein de la classe d'âge vivant chez leurs parents.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire (*définitions*) chez leurs parents.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

en bénéficiant de l'aide des parents. En outre, ils n'en ont pas nécessairement la volonté. Même s'ils avaient les moyens financiers pour partir, près des trois cinquièmes resteraient chez leurs parents.

La situation de ceux qui sont revenus vivre chez leurs parents pour d'autres raisons que pour y passer les vacances semble davantage subie. Ainsi, lorsqu'ils ont moins de 30 ans, 40 % envisagent de partir à court terme, la moitié n'en ayant cependant pas les moyens financiers. La majorité de ceux qui n'envisagent pas de partir manquent des moyens financiers nécessaires. S'ils disposaient de ces moyens, une large part d'entre eux quitteraient le logement parental (74 % avant 30 ans, 58 % à partir de 30 ans). Les velléités de départ diminuent avec l'âge, à la fois peut-être par réalisme financier, mais aussi à cause de contraintes supplémentaires, telles que leur état de santé ou celui de leurs parents. ■

Sources

L'enquête **Logement** est l'une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955) et la taille de son échantillon (plus de 36 000 logements répondants en 2013, dont 27 000 en France métropolitaine). Afin de permettre une comparaison avec les enquêtes passées, le champ principalement retenu ici est celui de la France métropolitaine. L'enquête concerne les occupants des logements ordinaires. Elle retient une définition large des habitants du logement, à savoir l'ensemble des personnes y vivant au moins un mois de l'année, ce qui n'exclut pas de fait celles - notamment les jeunes - qui vivent une partie de l'année dans un autre logement ordinaire ou en communauté. Inversement, parmi les personnes de 18 à 29 ans vivant dans leur propre logement une partie seulement de l'année, certains vivent probablement une partie du temps chez leurs parents, sans qu'on puisse en estimer précisément la proportion. Des questions sur l'hébergement et les statuts d'occupation individuels ont été posées aux ménages en 2013.

Définitions

Logement ordinaire : défini par opposition à un logement en résidence, offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, couvents, prisons, etc.).

Occupants en titre : personnes majeures qui se déclarent colocataires ou occupants du logement.

Occupant principal du logement : occupant en titre ou son conjoint ayant répondu à l'enquête.

Personne habitant chez ses parents (ou cohabitant) : personne qui vit habituellement - c'est-à-dire au moins un mois dans l'année - dans le logement de ses parents ou de ses grands-parents. Cette durée peut paraître très courte. Elle constitue pourtant un bon critère pour repérer des pratiques habituelles car la proportion des 18-29 ans qui habitent chez leurs parents au moins deux mois est encore de 45,8 %, et de 45,6 % avec un seuil à 3 mois. La quasi-totalité d'entre eux (99 %) habitent chez leurs parents, une toute petite minorité (moins de 1 %) habitant chez leurs grands-parents. Dans l'enquête Logement 2013, la relation parent-enfant est identifiée à partir des liens entre les différents occupants du logement et l'occupant principal. Dans les enquêtes antérieures à 2013, les liens ont été établis uniquement par rapport à la personne de référence du logement, qui est l'un des principaux apporteurs de ressources du ménage. Une série longue visant à présenter des taux de cohabitation comparables dans le temps a été construite par **rétopolation**, en recalculant les taux antérieurs à 2013 à partir des évolutions constatées. Les taux corrigés sont plus élevés de l'ordre de 1,3 point, ce qui reflète l'écart en 2013 entre les deux définitions. La définition fondée sur le lien avec l'occupant principal permet en effet de prendre en compte, parmi les cohabitants, des enfants actifs habitant chez leurs parents inactifs.

Taux de cohabitation : part des jeunes adultes habitant chez leurs parents. Le taux

des 18-29 ans est calculé à partir des taux par tranches d'âge (18-24 ans et 25-29 ans), en tenant compte de la structure par tranches d'âge au recensement.

Bibliographie

- L. Castell, R. Rivalin, C. Thouilleux, « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », in *France, Portrait social, Insee Références*, 2016.
- D. Breton, C.-V. Marie, « Les modèles familiaux dans les Dom : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement », *Politiques sociales et familiales*, Cnaf, 2015.
- F. Dezenaire, M. Portela, « Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique », Drees, *Études et Résultats* n°887, 2014.
- R. Coppoletta, J. Solard, « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », *Économie et Statistique* n° 469-470, 2014.
- B. Casteran, J.-C. Driant, S. O'Prey, « Les conditions de logement des ménages jeunes », Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Onpes, 2007-2008.
- A. Laferrère, « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Économie et Statistique* n° 381-382, 2005.
- S. Bessière et A. Laferrère, « Aux marges du logement : résidences multiples, résidence partielle, co-habitation et hébergement d'après l'enquête Logement de 1996-1997 », *Documents de travail de la DSDS*, Insee, 2002.
- I. Robert-Bobée, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première* n° 826, 2002.
- C. Villeneuve-Gokalp, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et Statistique* n° 337-338, 2000.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu,
Maquette : RPV
Impression : Jouve
Code Sage IP181686
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2018

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

